



GRILLE TARIFAIRE
MARQUE NF CUISSON

SOMMAIRE

- 1. Obtention de la certification (par site de production)**
- 2. Surveillance des produits certifiés (par site de production)**
- 3. Extension d'admission**
- 4. Vérifications supplémentaires**
- 5. Demande administrative**
- 6. Facturation des frais de séjour et déplacement**

Janvier 2024

1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (par site de production)

PRESTATIONS	TARIFS
Instruction technique du dossier (par usine)	3 242 €
Instruction technique du dossier (par produit présenté à l'admission)	279 €
Audit de 3 jours sur site en Europe, incluant : préparation de l'audit, audit, rédaction du rapport et temps de déplacement (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 6)	6 393 €
Supplément temps de déplacement pour les audits situés hors Europe	Sur devis
Essais	Sur devis

2. SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES (par site de production)

PRESTATIONS	TARIFS
Suivi qualité du dossier par licence (*)	202 €
Droit d'usage de la marque par licence (*)	188 €
Frais de prélèvement dans le commerce (**): <ul style="list-style-type: none">- 1 gamme- de 2 à 5 gammes (pour chaque gamme)- de 6 à 10 gammes (pour chaque gamme)- à partir de 11 gammes (pour chaque gamme)	548 € 411 € 349 € 319 €
Audit de 1,5 jour sur site en Europe, incluant : préparation de l'audit, audit, rédaction du rapport et temps de déplacement (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 6)	3 284 €
Supplément temps de déplacement pour les audits situés hors Europe	Sur devis
Essais	Sur devis

(*) par nombre de licences ayant le droit d'usage au 1^{er} janvier de l'année en cours

(**) par nombre de gammes au 1^{er} janvier de l'année en cours

3. EXTENSION

PRESTATIONS	TARIFS
Instruction technique du dossier (par produit)	653 €
Instruction technique du dossier (pour chaque produit supplémentaire de la même gamme)	218 €
Audit	Sur devis
Essais	Sur devis

4. VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

PRESTATIONS	TARIFS
Instruction technique du dossier	1 577 €
Audit	Sur devis
Essais	Sur devis

5. DEMANDE ADMINISTRATIVE

PRESTATIONS	TARIFS
Instruction technique du dossier de demande de maintien (par produit)	653 €
Instruction technique du dossier (pour chaque produit supplémentaire de la même gamme)	218 €
Emission d'un certificat suite à modifications administratives	653 €
Traitement d'un recours contre décision	2 691 €

6. FACTURATION DES FRAIS DE SEJOUR ET DEPLACEMENT

Déplacement en France métropolitaine

Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site font l'objet d'une facturation forfaitaire :

Nombre de jours sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.5 à 2 jours	De 2.5 à 3 jours	De 3.5 à 4 jours	De 4.5 à 5 jours
Forfait France	593 €	809 €	1025 €	1241 €	1457 €

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.

Déplacements hors France métropolitaine

Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site font l'objet d'une facturation forfaitaire :

Nombre de jours sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.5 à 2 jours	De 2.5 à 3 jours	De 3.5 à 4 jours	De 4.5 à 5 jours
Forfait Europe	678 €	984 €	1236 €	1500 €	1764 €

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.

Déplacement Dom Tom et hors Europe

Les frais de séjour et de déplacement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel. Des frais administratifs de traitement de ces frais réels d'un montant de 250€ sont également appliqués.